



LES INCONTOURNABLES POUR L'ACCÈS À MON FUTUR LOGEMENT

À L'USAGE
DU PUBLIC
ET DES
PROFESSIONNELS



ANTICIPER LES DÉMARCHES LIÉES AU DÉMÉNAGEMENT

Dépôt de garantie

Aides financières possibles en fonction de votre situation et des critères d'attribution :

- le Fonds de Solidarité Logement (FSL) accès : dépôt du dossier par soit même ou en sollicitant le soutien d'un travailleur social
- loca-pass : dépôt du dossier uniquement en ligne sur le site Action Logement.



Frais de dossier

Vigilance si location par agence : facturation de l'État des Lieux entrant, frais d'agence...



Aides au logement

- Possibilité de faire la demande d'aide au logement sur le site de la CAF
- Nouveau fonctionnement du calcul de l'aide au logement :
 - aide calculée sur les ressources des 12 derniers mois et non plus sur l'année N-2,
 - déclaration trimestrielle à effectuer tous les 3 mois et qui peut être en décalage de la déclaration trimestrielle RSA pour ceux qui perçoivent cette prestation.

Si vous louez un logement auprès d'un bailleur social, il sera nécessaire de comptabiliser l'aide au logement et la Réduction de loyer solidaire (RLS) appliquée par le bailleur pour calculer votre part de loyer à régler.

Le RLS n'existe par pour les propriétaires privés mais le montant de l'aide au logement sera plus élevée pour être équivalent avec les aides au logement chez les bailleurs sociaux.

Outil de calcul : exemple d'estimation de la consommation en électricité

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6.A)

N° : 8518/1 Valable 10 ans à partir du 12/01/2009 Type de bâtiment : Maison Année de construction : 1989-2000 Surface estimée : 76 m² ←	Date : Diagnosticteur : Signature :
Propriétaire : Nom : Adresse :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie obtenues par la méthode, estimé au logement, prix des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie en kWh _{ep}	Détail par usage en kWh _{ep}	
Chauffage	kWh _{ep}	kWh _{ep}	€ TTC
Eau chaude sanitaire	kWh _{ep}	kWh _{ep}	€ TTC
Refroidissement	kWh _{ep}	kWh _{ep}	€ TTC
Abonnement	kWh _{ep}	kWh _{ep}	€ TTC
CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RENCENSÉS	kWh _{ep}	kWh _{ep}	€ TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et refroidissement		Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et refroidissement	
Consommation conventionnelle : kWh _{ep} /m ² .an	Logement	Estimation des émissions : kgCO ₂ /m ² .an	Logement
Logement économie ≤ 50 A 51 à 90 B 91 à 150 C 151 à 230 D 231 à 330 E 331 à 450 F > 450 G Logement éconogivre	353 kWh _{ep} /m ² .an	Faible émission de GES ≤ 50 A 6 à 10 B 11 à 20 C 21 à 35 D 36 à 55 E 56 à 80 F > 80 D Forte émission de GES	20 kgCO ₂ /m ² .an

Prix du kWh 2020 : 0,1546
* Coefficient

Formule de Calcul :

$$353 \text{ kWh ep/m}^2 \cdot \text{an} \times 76 \text{ m}^2 = 26\,858 \text{ kWh ep.an}$$

$$26\,858 \text{ kWh ep.an} / 2,58^* = 10\,398 \text{ kWh}$$

$$10\,398 \text{ kWh} \times 0,1546 = 1\,607,53 \text{ € par an}$$

$$1\,607,53 \text{ € par 10 mois} = \text{Coût du kWh}$$

$$160,75 \text{ € par mois} + \text{L'abonnement du fournisseur}$$

* Le coefficient est de 1 pour les autres énergies (gaz, fuel, bois...)



S'INSTALLER DANS MON LOGEMENT

L'installation

- Faire l'inventaire de votre mobilier et identifier ce dont vous avez besoin
- Pensez à l'achat de matériels d'occasion (associations caritatives, le bon coin, Recycleries, Facebook...)
- Aides financières possibles en fonction de votre situation et des critères d'attribution.

Mobiliers/Électroménagers :

- Prêt CAF
- Fonds Social d'Insertion.

Déménagement :

- Fonds Solidarité Logement
- Prime de déménagement CAF
- Entreprises ou associations d'insertion.





PRÉPARER L'ARRIVÉE DANS MON LOGEMENT



Avant l'arrivée

→ Assurance habitation

- Penser à souscrire/transférer son contrat d'assurance pour le nouveau logement et clôturer son contrat sur l'ancien logement

→ Compteurs (électricité, gaz et eau)

- Anticiper l'ouverture des compteurs du futur logement et penser à suspendre les contrats d'énergie du précédent logement (soit par téléphone ou en ligne sur votre espace client)

→ Téléphone / Internet

- Demander le transfert de la ligne

→ Changement d'adresse

- Après des différents organismes (CAF, Impôts, Banque, CPAM, Assurance, téléphone, carte grise, Mutuelle, Caisses de retraite, Pôle Emploi, employeurs...).

À l'arrivée



- Fournir le dépôt de garantie et l'attestation d'assurance logement au bailleur
- Faire l'état des lieux avec le bailleur et y inscrire toutes observations et/ou remarques sur l'état du logement

Dès l'entrée, veillez à bien relever l'index des compteurs et les inscrire sur l'état des lieux.

Après votre entrée, vous disposez d'un mois pour compléter par courrier cet état des lieux.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter un travailleur social près de chez vous.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

VOS CONTACTS UTILES

- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CFA)**
3220
14, rue du 14^e Hussards
61000 ALENÇON
Permanences sur rendez-vous les jeudis :
7, route d'Alençon
61400 SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE
- **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)**
02 43 39 43 39
Zone commerciale de Préfontaine
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
- **DIRECTION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE (DTAS)**
02 33 85 24 20
Rue du Moulin à Vent
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
- **ACTION LOGEMENT**
02 50 24 10 10
29, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
61000 ALENÇON
- **YSOS**
02 85 52 05 70
5, place de l'Europe
61300 L'AIGLE
- **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**
09 63 50 52 84
7, route d'Alençon
61400 SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE

Plaquette réalisée par

